



Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le 15 OCT. 2026

ID : 085-200061265-20261013-2026_5_15-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 15

DELIBERATION
DL CIAS 2026-5-15

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :
- la transmission en Sous-
Préfecture le : 15 OCT. 2026
- la publication le : 15 OCT. 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 08 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 1^{er} octobre, s'est réuni à 18h00 à la salle Liseron de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Présidence de Madame Maryse AUGUIN.

Conseillers présents : Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Guillaume BOSSARD, Isabelle CATTEAU, Raphaël FARTURA, Bérangère GARRAUD, Chantal GUILBAUD, Catherine LAHAYE-THOUZEAU, Pascale MACE, Jean-Noël MANDIN, Sylvie MERIEAU, Nicolas MICHON, Philippe MORICEAU, Éric PEYTHIEU, Claudia POIREAU.

Conseillers absents et excusés : Jean-François BIRON, François BLANCHET, Marie-Thérèse BONNEAU, Christophe CABANETOS, Isabelle DURANTEAU, Vincent ELINEAU, Catherine FONTENEAU, Thierry FOURNIER, Sandrine MARCHAL, Myriam REMAUD, Patricia ROUVREAU, Jocelyne TERRIEN, Yann THOMAS, Claude VILLAIN.

Pouvoirs :

François BLANCHET à Bérangère GARRAUD,
Christophe CABANETOS à Jean-Noël MANDIN,
Sandrine MARCHAL à Catherine LAHAYE-THOUZEAU,
Yann THOMAS à Maryse AUGUIN.

Isabelle CATTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Habitat et Humanisme Vendée : attribution d'une
subvention pour l'année 2026, convention de
partenariat en faveur du logement des personnes en
difficulté**

L'association « Habitat et Humanisme Vendée » qui est administrée par 101 en 2023, 93 en 2022) et gérée par 12 salariés et 1 alternant (master en ESS), comprend 5 antennes en Vendée, dont celle de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avec des permanences d'accueil bimensuelles. L'association dépend de la Fédération « Habitat et Humanisme » et de la Fédération des associations de promotion et d'insertion par le logement (FAPIL), reconnue d'utilité publique, et signataire de la charte déontologique des Organisations Sociales et Humanitaires. Elle est adhérente également au Pôle ESS Vendée (réseau de développement et de promotion de l'Économie Sociale et Solidaire), à l'association « Horizon pour tous » (développement d'une démarche inclusive et solidaire) et l'association (Accueil des Réfugiés du Pays de Saint Gilles (ARPSG)).

En 2025, le parc de logements de l'association « habitat et Humanisme Vendée » gère 234 logements sur le département de la Vendée (225 logements en 2024, 226 logements en 2023, 217 logements en 2022) dont 21 logements auprès de propriétaires solidaires (12 logements en 2024). Sur le territoire de Saint Gilles Croix de Vie, l'association compte 90 logements (en 2024 : 80 logements, en 2023 : 83 logements, en 2022 : 81 logements).

Pour l'année 2025, 57 ménages ont été reçus en permanence sur l'antenne de Saint Gilles Croix de Vie (70 en 2024, 84 en 2023, 66 en 2022) dont 36 de personnes isolées (41 en 2024, 39 en 2023, 77 en 2022), 13 de familles monoparentales (20 en 2024, 32 en 2023, 63 en 2022). Parmi ces 57 candidats, 46 souhaitaient des T1/T2.

En 2025, 17 ménages sont sortis du parc (2 décès, 1 changement de logement et 1 changement de bail) et 12 ménages ont intégré le parc.

Sur ce nombre de demandeurs, 33 familles ont pu être relogées (24 en 2024, 20 en 2023) : 10 personnes sans logement fixe, 10 personnes en séparation et 13 personnes en reprise de logement. 22 personnes reçoivent les minimas-sociaux, 21 personnes étaient en retraite et 12 personnes étaient en emploi.

Les objectifs de l'association sont atteints avec un nombre de proposition de logements correct malgré la tension sur le secteur. La Foncière d'Habitat et Humanisme a, une nouvelle fois, réalisé un investissement immobilier sur le territoire, en rachetant un ensemble de 16 logements "La Misanière", à un propriétaire solidaire.

Les logements sur le territoire sont au nombre de 90, soit une augmentation de 10 logements.

En parallèle, l'association poursuit sa démarche d'assainissement du parc, notamment sur la qualité énergétique, ce qui engendre une sortie de certains logements du parc.

La mobilisation de logements et l'accompagnement des propriétaires vers une démarche de travaux a été, notamment, appuyé par diverses actions : réunion annuelle des propriétaires solidaires, participation d'Habitat et Humanisme Vendée le 16/05/2025 à la Rencontre sur le patrimoine immobilier, organisée à Saint Hilaire de Riez. Un poste est, également, dédié à la mobilisation et à la prospection de logements.

Ces avancées, ont permis de développer le parc sur le territoire et de répondre à un besoin. L'axe de développement vers l'habitat innovant continue à être travaillé avec différentes communes et différents partenaires.

Il est précisé que ses ressources sont assurées par les loyers perçus et par des financements provenant de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DDETS), du Conseil Départemental de La Vendée, des organismes sociaux (CAF, ...), des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), de l'agence de services et de paiement (emplois aidés), d'autres établissements publics, des dons et cotisations...

Par courrier reçu le 27 juillet 2026, l'association sollicite une subvention pour l'année 2026 à hauteur de 20 000 € afin de poursuivre les activités qu'elle exerce sur le territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en matière de logement social.

La demande de subvention de cette association, dûment complétée, répondant aux critères du règlement d'attribution des subventions du CIAS, il est donc proposé au Conseil d'administration de se prononcer sur la demande de subvention de l'association « Habitat et Humanisme Vendée » et de conclure une convention fixant les objectifs et les modalités de mise en œuvre d'un partenariat entre le CIAS compétent en matière de logement social et l'association « Habitat et Humanisme Vendée » qui œuvre en faveur du logement des ménages de Vendée, prévoyant le versement d'une participation financière à l'association pour la poursuite de la réalisation de ses missions.

**Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R.123-20,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération n°2025 03 02 du 5 juin 2025 portant définition de l'action sociale d'intérêt communautaire,

Vu le BP 2026,

Vu le règlement d'attribution des subventions du CIAS, adopté par délibération DL CIAS 2024 5 08 du 27 juin 2024,

Vu le projet de convention d'objectifs soumis,

Vu la demande de subvention au titre de l'année 2026 reçue de la part de Habitat et Humanisme,

Vu le rapport,

Considérant que l'association Habitat et Humanisme Vendée, reconnue d'intérêt public, réalise des missions en faveur du logement des ménages,

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement cette association qui œuvre en faveur du logement des ménages du territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Après en avoir délibéré l'unanimité (2 abstentions : Mme Bérangère GARRAUD et M François BLANCHET),

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 18 000 € au titre de l'exercice 2026 à l'association « Habitat et Humanisme Vendée »,

Article 2 : d'autoriser le Madame la Vice-Présidente du CIAS à signer la convention de partenariat en faveur du logement des personnes en difficulté, entre le CIAS et l'association « Habitat et Humanisme Vendée ».

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Isabelle CATTEAU



Givrand, le 13 octobre 2026,

La Vice-Présidente du CIAS,

Maryse AUGUIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.